

Une expérience
qui se démarque,
c'est un CV
qui se remarque !





Lancez votre carrière avec le Volontariat International !

- Vous avez entre 18 et 28 ans ?
- Vous êtes de nationalité française ou ressortissant(e) d'un pays de l'espace économique européen* ?
- Vous maîtrisez une ou plusieurs langue(s) étrangère(s) ?
- Vous souhaitez travailler à l'international pour une entreprise française (V.I.E) ou un organisme public (V.I.A) ?

Quels que soient votre niveau de formation et votre situation, devenez Volontaire International et découvrez tous les avantages qui vous sont réservés !

Plus de 23 000 jeunes ont tenté l'aventure pour le compte de 3 000 entreprises dans près de 130 pays.

Rejoignez-les, vous aussi !

* Union européenne, Norvège, Lichtenstein et Islande



VIVEZ une expérience

Volontariat International en Entreprise (V.I.E)

○ QUELLES SONT LES ENTREPRISES CONCERNÉES ?

Toute entreprise française implantée ou cherchant à se développer à l'étranger.

○ DANS QUELS SECTEURS D'ACTIVITE ?

Vous avez accès à tous les secteurs : finance, marketing, comptabilité, logistique, informatique, ingénierie...

○ CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

- Vous vous inscrivez sur www.civiweb.com pour obtenir votre numéro de Volontaire International.
- Vous recherchez votre mission :
 - soit en postulant aux offres diffusées en ligne,
 - soit en ciblant directement les entreprises de votre choix, quelle que soit leur taille.
- Vous leur adressez votre CV et votre lettre de motivation en leur présentant les avantages du VI (exonération des charges sociales, gestion simplifiée, choix de la durée de la mission...).
- Dès que votre candidature est retenue par l'entreprise, celle-ci organise votre départ avec UBIFRANCE (l'Agence française pour le développement international des entreprises, www.ubifrance.fr). Une fois sur place, UBIFRANCE assure le suivi administratif de votre mission.

Vous êtes parfaitement autonome pour mener vos recherches auprès des PME et PMI qui vous inspirent.

À vous la liberté !

... professionnelle unique...

Volontariat International en Administration (V.I.A.)

○ QUELS SONT LES ORGANISMES PUBLICS CONCERNÉS ?

Les ambassades et consulats de France (services culturels, services scientifiques), alliances françaises, centres culturels, laboratoires, universités, missions économiques, chambres de commerce françaises à l'étranger.

○ POUR QUEL TYPE DE POSTE ?

Animateur culturel, documentaliste, attaché de presse, veille scientifique, enseignant, médecin, cuisinier, architecte, chercheur, informaticien, économiste, chargé de développement, attaché ou assistant commercial...

○ CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

- Vous vous inscrivez sur www.civiweb.com pour obtenir votre numéro de Volontaire International sur le site CIVI.
- Vous recherchez votre mission uniquement en postulant aux offres diffusées en ligne.
- Votre candidature est sélectionnée par le Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAE), par la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique (DGTPE), ou par UBIFRANCE qui se chargent de vos formalités de départ.
Une fois sur place, le gestionnaire du MAE, de la DGTPE ou d'UBIFRANCE assure le suivi administratif de votre mission. Vous pouvez le contacter si besoin.

Vous êtes plongé(e) dans un univers multiculturel et sécurisant qui vous enrichit.

Partez l'esprit tranquille !



et profitez de tous les avantages que vous offre le VI

- Vous partez pour une mission entre **6 et 24 mois** consécutifs (renouvelable une fois dans la limite des 24 mois).
- Vous êtes placé(e) sous la **tutelle des services de l'Ambassade de France** de votre pays d'affectation.
- Vous êtes indemnisé(e) entre **1200 € et 3200 €* nets** par mois selon le pays d'affectation.
- Vous êtes **exonéré(e) de l'impôt** sur le revenu en France.
- Vous bénéficiez d'une **couverture sociale** pour vous et vos ayants droit.
- Vos frais de voyage et transport de bagages sont **pris en charge**.
- Vous cumulez **2,5 jours de congés** par mois.
- Votre période de volontariat est prise en compte au titre du **régime de retraite de base**.
- Vous profitez d'un **suivi administratif attentif** du ministère de tutelle ou d'UBIFRANCE.

FORMALITÉS OBLIGATOIRES :

- Etre en règle avec les **obligations de Service National** de votre Pays.
- Passer une visite médicale d'aptitude.
- Effectuer les **vaccins nécessaires** selon la destination avant votre départ.

Envie de partir en mission dans le cadre du VI ?

Inscrivez-vous gratuitement sur www.civiweb.com

Important : un dossier de candidature se prépare environ 6 mois avant la date de départ souhaitée.

** ces indemnités, fixées par arrêté, sont susceptibles de variations.*

Transformez votre CV en un véritable passeport pour l'emploi avec le VI !

- Votre profil s'internationalise.
- Votre mission est rémunérée.
- Vous profitez d'un cadre sérieux et de solides garanties.
- Vous vivez une expérience professionnelle et personnelle enrichissante et valorisante.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.civiweb.com
ou appelez le  **N° Azur 0 810 10 18 28**

PRIX APPEL LOCAL

Le CIVI est un organisme de conseil et d'orientation, placé sous la tutelle du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique et d'UBIFRANCE, dont le rôle est d'informer, de promouvoir le VI, de recueillir les candidatures potentielles et les offres provenant des structures pouvant recruter des VI.